



LA **PLAINE**
DES PALMISTES

Affaire 07-020424

Subventions aux associations non Conventionnées et aux établissements publics administratifs -Attribution pour l'exercice 2024

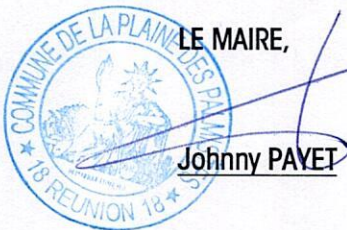
NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 20 mars 2024 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **19**

Absents : 07

Procurations : 03

Total des votes : 22

Secrétaire de séance : Emilie NALEM



LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU DEUX AVRIL
2024

L'an deux mille vingt-quatre le **DEUX AVRIL** à **DIX-HUIT HEURE** le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1^{ère} adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Alain RIVIERE conseiller municipal – Sandra GRONDIN conseillère municipale – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale

ABSENT(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale

PROCURATION(S) : Sabrina HOARAU conseillère municipale à Gina DALLEAU – Mélissa MOGALIA conseillère municipale à Marie-Héliette THIBURCE – Jean-Yves VACHER conseiller municipal à Jean-Luc SAINT-LAMBERT

Publicité faite le 05 avril 2024

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20240402-DCM07-02042024-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

Affaire 07-020424

Subventions aux associations non Conventionnées et aux établissements publics administratifs -Attribution pour l'exercice 2024.

Le Maire rappelle que le secteur associatif joue un rôle important dans la commune, en intervenant dans divers domaines - sportif, culturel, social. Les associations apportent un appui important dans la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques.

Pour rappel, La Plaine des Palmistes dispose d'un tissu associatif riche et diversifié :

- *3 associations ont été récemment créées :*
 - Association le Bus Bleu
 - Association la Team Progression Moto
 - Zetwal Dann Tan

- *49 associations réparties comme suit :*
 - 25 associations sportives
 - 24 associations Loisirs, Culturelles/ patriotiques, Bien-être et animations.

Chaque année, la commune renouvèle son soutien financier à de nombreuses associations, pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements. Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, leur nombre d'adhérents, l'accès à un plus large public aux actions proposées, leur contribution à l'animation et développement de la commune, etc.

Dans le cas particulier de la Mission Local Est, il s'agit de participer au budget de fonctionnement de la MLE, au côté des autres communes de l'Est, du Département, de la Région et de l'Etat, principal financeur. La participation communale est calculée sur la base du recensement de la population majorée d'un coefficient. Pour cette année, le montant sollicité est le même que celui de l'année dernière soit 9607, 70 euros.

Afin de permettre aux associations de pouvoir continuer voire développer leurs actions et activités, la commune a maintenu son appui, tout en le modulant. Pour cette année, le soutien financier en direction des associations non conventionnées serait de **155 951 euros €** et de **300 000 €** pour les associations conventionnées, soit **455 951 euros** d'aides communales en faveur de la vie associative.

Le tableau ci-après présente le détail des montants proposés par association.

Comme le prévoit l'article L.2311-7 du code Général des Collectivités Territoriales, l'attribution des subventions aux associations donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

En revanche en ce qui concerne les subventions dont l'attribution n'est pas assortie de conditions d'octroi, le conseil municipal peut décider d'établir un état annexé au budget qui individualise les crédits par bénéficiaires. Dans les conditions, et pour ces subventions seulement, le budget constitue la pièce justificative de paiement. Néanmoins dans un souci de transparence, il est proposé au conseil Municipal par une délibération distincte d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2024 :

Subventions aux associations non conventionnées :

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
Amicale Régimentaire de Plaine des Palmistes	2 000
Amicale Usep Myosotis	2 500
Amicale Usep Ufolep Zulme Pinot	3 000
Aqua-Plaine 431	5 000
Arajufa France Victimes Réunion	800
Association Bras des Calumets 97431	20 043
Association des Anciens Combattants	2 000
Association des trailers des Hauts	5 000
Association Fight club des Calumets	3 000
Association Handicapés Physiques PDP	3 500
Association Les Producteurs Nout Goyaviers	6 500
Association Mieux Etre	1 500
Association Plaine Escapade	2 000
Association Plantali	1 200
Association Rytm'n Country Boots	2 500
Association Usep Claire Hénou	3 000
Association Village des Azaleés	3 500
Club Energy	4 500
Club Vélo Palmiplainois	7 000
Domaine des Tourelles	20 000
Génération Danse Palmiplainoise	1 600
Jojo Production	2 000
JRP	2 500
Kan la Plaine le Gadyamb	1 000
Karaté do	4 200
Les boules vertes Palmiplainoises	2 800
Le Lions Club le Palmier	2 000
Les Merveilles de la Plaine	3 000
MKS	800
MISSION LOCAL EST	9 608
Nouvelle République des Jeunes	4 000
PALMI TCHOUK-BALL	2 500
Pieds Poings Espoirs Combats Réunionnais	4 900
Plaisir Rando 2P	15 000
Taichi Chuan la voix d'énergie	1 500
TOTAL	155 951

Subventions aux établissements publics administratifs communaux :

Caisse des Ecoles	30 000
CCAS	1 300 000
TOTAL	1 330 000

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés, Sabine IGOUFFE, Joan DORO, Alain RIVIÈRE et Mickaël PAYET ne prenant pas part au vote,

- **INVITE** les membres du conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect dans cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- **APPROUVE** les termes du présent rapport,
- **APPROUVE** la liste des bénéficiaires de subventions à verser aux établissements publics et aux associations,
- **APPROUVE** l'imputation de ces dépenses au chapitre 65,
- **AUTORISE** le maire, ou en son absence, l'Elu délégué, à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents



Pour copie conforme,
Le Maire,


Johnny PAYET